



SOMMAIRE

	Page
Point 13 de l'ordre du jour:	
Rapports des commissions économiques régionales (<i>suite</i>)	103

Président : M. T. BOUATTOURA (Algérie).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grèce, Inde, Irak, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Danemark, Israël, Italie, Japon, Koweït, Mexique, Norvège, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions économiques régionales (E/4173 et Corr.1 et Add.1, E/4177 et Add.1, E/4180/Rev.1 et Rev.1/Corr.2 et 3 et Rev.1/Add.1, E/4181, E/4239) (*suite*)

1. M. GARDINER (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique), présentant le rapport annuel de la CEA (E/4173 et Corr.1), dit que l'Afrique est le seul continent où, selon les termes du Président de la BIRD, presque tous les pays ont encore à réunir les conditions préalables à l'industrialisation — et cela, à une époque où le prix à payer pour entrer dans la société industrielle est très élevé. Ainsi, de 1960 à 1964, le produit intérieur brut de l'ensemble de la région — à l'exclusion de la République démocratique du Congo et de l'Algérie, qui ont des problèmes particuliers, et aussi de l'Afrique du Sud — s'est accru à un taux moyen de 3,7 % par an. Par ailleurs, la population a augmenté de 2,5 % par an, si bien que le taux de croissance par habitant n'a été que de 1 %. En conséquence, le taux de

croissance du revenu national des pays africains est loin d'atteindre l'objectif de 5 % fixé pour la Décennie du développement et les objectifs de développement que se sont fixés bon nombre de ces pays.

2. L'industrialisation n'a pas encore vraiment marqué l'économie africaine, sauf en Afrique du Sud. Selon les estimations, le produit intérieur brut dans le secteur industriel est de 21 ou 22 dollars par habitant, chiffres qui ne font pas apparaître les inégalités du développement industriel d'une partie à l'autre du continent. En effet, ce chiffre atteint 25 dollars dans la sous-région septentrionale, mais il est de 9 dollars dans la sous-région orientale pour tomber à 6 dollars dans la sous-région occidentale. La lente progression du produit intérieur brut, le bas niveau du développement industriel, l'insuffisance de la production agricole et l'élévation du taux de croissance démographique prouvent l'état de faiblesse des économies africaines. Néanmoins, il n'y a pas là motif à un profond découragement, car il aurait été illusoire de penser que la première moitié de la Décennie du développement serait, pour l'Afrique, plus qu'une étape préparatoire.

3. En outre, selon les estimations pour la période 1950-1963, la croissance du secteur des industries manufacturières a atteint 10 % environ ; la production brute de ce secteur représentait environ 8 600 millions de dollars en 1965 contre 2 700 millions de dollars en 1950 et 6 980 millions en 1963. Cette expansion, sans être spectaculaire, favorise certains des changements structurels nécessaires au progrès des économies africaines. En outre, la productivité s'est améliorée.

4. On ressent encore, dans certains pays, les effets du départ des populations non africaines au moment de l'accession à l'indépendance, notamment en Algérie et au Congo où le recul des investissements et de la production a fait baisser le produit intérieur brut d'un tiers depuis l'indépendance. On constate dans les pays de l'Afrique orientale un mouvement de capitaux analogue, mais moins grave. Une raison importante de la faiblesse du secteur industriel en Afrique est la forte proportion de non-Africains dans les postes de gestion et d'exécution qui, face à une grave pénurie de personnel qualifié, se traduit paradoxalement par une augmentation du chômage parmi les Africains qui viennent d'achever leur scolarité et ceux qui émigrent vers les villes. Presque toutes les grandes industries, à l'exception des entreprises d'Etat de certains pays, sont aux mains de non-Africains pour des raisons tenant en partie au manque de gens compétents sur place, de capitaux à investir et d'établissements d'épargne.

5. Les Etats africains ont cherché à répondre au besoin d'industrialisation en accordant des dégrèvements fiscaux, en donnant des garanties aux entreprises nationales et

étrangères et en élaborant des codes d'investissement ; la CEA a effectué une enquête sur les dispositions législatives et réglementaires relatives aux investissements en Afrique. On s'est efforcé de créer des moyens de recherche industrielle, d'organiser des programmes d'enseignement et de formation et de prendre des mesures pour que l'Etat participe, directement ou par l'intermédiaire de sociétés, au financement d'entreprises industrielles. Faute de personnel local capable d'élaborer des projets viables, les pays africains n'ont pu tirer pleinement parti des possibilités de développement de leur économie. Il est à déplorer que des aventuriers aient exploité la situation en profitant des méthodes de financement par adjudication et du système du crédit-fournisseurs. Il faut donc en tout premier lieu que les pays africains reçoivent une assistance internationale qui leur permette de déterminer quels sont les projets viables et d'engager des négociations pour obtenir des fonds par les voies appropriées.

6. Les statistiques de production et de consommation agricoles en Afrique sont encore insuffisantes, mais la production de l'ensemble du continent a sans doute augmenté au même rythme que la population. Toutefois, le remplacement de l'agriculture de subsistance par des systèmes d'exploitation modernes se poursuit très lentement. A cause de la sécheresse, les régions de l'est et du sud de l'Afrique ont souffert au cours de l'année écoulée d'une grave pénurie de céréales de base qui s'est traduite par une forte augmentation des importations et une hausse sensible du prix des produits alimentaires. Malgré l'importance de son cheptel, l'Afrique, qui n'utilise pas judicieusement le fourrage provenant des sous-produits, importe de grosses quantités de viande. Il faut procéder à des recherches étendues, former du personnel local et, en ce qui concerne l'élevage, coordonner les programmes et les investissements des pays adjacents. Le bois et l'industrie du bois prennent de l'importance dans le développement économique de l'Afrique ; l'étude effectuée de concert par la FAO et la CEA sur les tendances en matière de bois d'œuvre en Afrique a montré que l'on pouvait encore intensifier l'exploitation des ressources forestières du continent ; de plus, les fibres naturelles servent à la fabrication de sacs pour les produits agricoles.

7. L'accroissement sensible de la demande de produits agricoles a été suffisant pour faire monter les prix et entraîner une augmentation des importations de produits alimentaires, mais il n'a pas été assez régulier pour susciter la transformation de la structure de l'agriculture. Pourtant, les progrès importants réalisés dans d'autres secteurs de l'économie devraient inciter les agriculteurs à améliorer leur production et leur rendement. L'expansion industrielle étant compromise si elle ne s'accompagne pas d'une progression parallèle de l'agriculture, la CEA s'intéresse tout particulièrement à la production d'engrais, de pesticides, d'insecticides et de matériel agricole.

8. L'année écoulée a été, pour l'Afrique, une période de bouleversements politiques qui sont, pour la plupart, directement imputables aux déceptions causées par des slogans et des promesses qui sont restés lettre morte. Le problème des réfugiés est devenu si grave que l'Afrique paraît se placer maintenant au centre des activités du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés :

les réfugiés sont des adversaires du système du parti unique, des séparatistes et des opposants aux régimes au pouvoir. De toute évidence, il faut faire un effort délibéré pour dissiper l'impression selon laquelle la disparition de la domination étrangère garantit automatiquement la liberté individuelle ; la CEA et les Etats membres de la Commission accorderont une attention particulière à la célébration de l'Année internationale des droits de l'homme en 1968.

9. Certains gouvernements qui ont abordé sans discernement le problème du développement se heurtent maintenant à des difficultés qui tiennent au grand nombre d'emprunts à court terme et à intérêt élevé qu'ils ont contractés et à la tendance qui porte ces gouvernements à accepter les propositions des investisseurs sans un examen attentif de leurs projets. On retrouve les inconvénients de ces méthodes de financement dans certains accords bilatéraux relatifs à la création d'industries données. La CEA exécute un programme visant à déterminer les projets qui ont une valeur certaine pour le développement des pays membres et à étudier ces projets au niveau national, multinational et sous-régional. Elle cherche également à intéresser les investisseurs éventuels au stade de l'évaluation des projets et attache une grande importance au programme de la nouvelle Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

10. Pour ce qui est du commerce, le secrétariat de la CEA travaille en étroite collaboration avec celui de l'UNCTAD. Le groupe de travail commun de la CEA et de l'Organisation de l'unité africaine pour les questions de commerce a élaboré un programme de travail en vue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; il a également accepté de participer aux consultations des 77 pays en voie de développement.

11. Nonobstant la multiplicité des monnaies africaines et des accords monétaires en vigueur en Afrique, la CEA continue de rechercher des méthodes de coopération dans ce domaine. Les gouverneurs des banques centrales africaines ont décidé de former une association en vue d'échanger des données d'expériences et d'étudier les problèmes monétaires africains. Ils ont également décidé de créer, sous forme de comité, un mécanisme provisoire de recherches et d'organiser des cours pour la formation du personnel des banques centrales.

12. Parmi les principaux champs d'activité de la CEA figure le développement de la coopération économique sous-régionale. Les réunions organisées à ce sujet ont abouti à la mise en place d'un cadre pour la coopération économique. On a ainsi tenté de créer un système dans lequel les frontières nationales cesseront d'être des obstacles à la paix et à la prospérité. La CEA ne sous-estime pas les difficultés que susciterait un conflit d'intérêts nationaux, et il n'est pas question d'imposer des décisions, même adoptées à la majorité, aux membres des communautés économiques sous-régionales ; mais il faut espérer qu'une fois reconnues les limites imposées par les frontières nationales au développement économique, on aboutira à une coopération franche et constructive. Le rôle de la CEA sera de fournir aux organismes sous-régionaux des études et des proposi-

tions concernant des projets pilotes, de s'assurer l'appui des pays donateurs et d'organiser des réunions entre pays africains et pays donateurs en vue de préparer la mise en œuvre de projets viables.

13. En même temps, la CEA est consciente de la nécessité de rassembler les renseignements dont on dispose sur les ressources naturelles de l'Afrique, et elle cherche à s'assurer à cette fin le concours des anciennes métropoles et d'autres Etats non africains qui conservent des documents précieux dans leurs archives. Certains pays techniquement avancés ont offert de participer à l'exécution de nouvelles études.

14. Dans le domaine des transports, des liaisons doivent être établies entre les pays africains, entre les principaux centres urbains et entre les capitales et les autres villes. A cet égard, la CEA espère jouer un rôle important en prenant des mesures pour encourager la rationalisation des réseaux aériens et en donnant des conseils aux gouvernements sur la construction et l'entretien des routes. Elle se propose aussi d'aider les différents pays à obtenir une aide technique et financière pour l'extension de leurs réseaux de transports.

15. Dans son allocution d'ouverture, à la septième session de la CEA tenue à Nairobi en 1965, le Président de la République du Kenya a exprimé les vues des Etats membres lorsqu'il a dit que l'indépendance économique véritable doit suivre la liberté politique et a défini le rôle que la Commission doit jouer en la matière : la CEA, a-t-il dit, doit offrir à tous les pays africains qui s'efforcent de se suffire à eux-mêmes l'aide et l'élan que peut fournir un organisme spécialisé ; elle doit également poursuivre des objectifs propres à l'Afrique en adoptant des méthodes et en cherchant des solutions qui répondent aux besoins de l'Afrique. Le champ de la coopération en faveur du progrès économique de l'Afrique est pour ainsi dire sans limites, et les pays développés ont donné la preuve qu'ils sont prêts à venir en aide à l'Afrique. L'application de la science et de la technique peut accélérer le processus de développement de la région, et la CEA peut jouer le rôle de catalyseur, de stimulant, de promoteur et d'honnête courtier dans ce processus.

16. Néanmoins, la CEA ne peut éluder le problème que pose l'insuffisance de ses ressources pour satisfaire les demandes qui lui sont adressées, ni la difficulté qu'elle éprouve à trouver du personnel compétent pour exécuter son programme de travail. A cet égard, elle se doit d'exprimer sa gratitude aux pays qui, sur un plan bilatéral, ont fourni du personnel qualifié et à ceux qui ont offert de collaborer avec la CEA aux activités de la Banque africaine de développement.

17. De plus, il est indispensable que les pays donateurs éventuels commencent à envisager la création d'un mécanisme multinational dans les sous-régions africaines. A cet égard, la CEA a été vivement encouragée par une déclaration du Président des Etats-Unis qui s'est félicité de l'impulsion donnée à la coopération régionale en Afrique, puisque la plupart des Etats sont trop petits pour assurer à eux seuls le bien-être de leur population. Le Président des Etats-Unis a également promis que les Etats-Unis viendraient en aide aux communautés écono-

miques régionales d'Afrique en leur fournissant une assistance technique et en finançant des projets d'investissement. Cette promesse est d'autant plus significative que l'aide au développement africain a été accordée jusqu'ici de façon irrégulière. Il faut espérer que les pays donateurs contribueront à créer un fonds plus vaste d'aide et de capitaux d'investissement et à orienter le courant de l'aide pour le plus grand bien de la coopération économique entre les pays africains.

18. Les porte-parole des commissions économiques régionales ne viennent pas chaque année au Conseil pour plaider des causes partisans, pour évoquer par exemple le fossé qui ne cesse de se creuser entre les riches et les pauvres, car des plaidoyers de ce genre faussent les problèmes en cause. Les peuples du monde ne sont pas les victimes passives de forces aveugles ou les jouets du hasard ; la communauté mondiale peut améliorer le sort de tous ses membres et faire un choix conscient de son avenir, au lieu de se laisser aller à croire que cet avenir ne peut être fait que de chaos et de destruction. Les peuples de l'Afrique pensent aussi que la terre est une mère généreuse qui nourrira abondamment tous ses enfants s'ils en cultivent le sol dans la justice et dans la paix.

19. M. CHAND (Inde) constate que les commissions économiques régionales continuent à enregistrer des progrès dans leurs efforts pour élever le niveau de l'activité économique de leurs régions respectives et renforcer les relations économiques entre les pays de ces régions et entre ces pays et le reste du monde. En sa qualité de membre de la région de la CEAE0, l'Inde a participé très activement à de nombreux programmes de coopération régionale en Asie et en Extrême-Orient.

20. La délégation indienne estime que la libéralisation des échanges, qui constitue l'un des aspects de la coopération régionale et sous-régionale, peut stimuler l'industrialisation et le développement économique, mais elle attache la plus grande importance à ce qui constitue l'objectif fondamental du commerce international, à savoir l'établissement d'un système d'échanges multilatéraux libres. La libéralisation des échanges à l'échelon régional et sous-régional doit être conçue de manière à favoriser le développement d'échanges multilatéraux sur une base intercontinentale et interrégionale.

21. Les commissions économiques régionales ont apporté une utile contribution à la libéralisation du commerce dans leur région et elles ont joué un rôle important dans l'exécution d'études et dans l'application de mesures en vue de l'expansion des échanges interrégionaux. De ce point de vue, il convient de se féliciter tout particulièrement de l'étude entreprise par la CEA sur les perspectives particulières d'une expansion des échanges entre les pays africains et les pays asiatiques. D'autre part, des suggestions ont été formulées au cours de la dernière session du Comité du commerce de la CEAE0, concernant les études à effectuer sur les possibilités d'une intensification des échanges entre les pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient et les pays en voie de développement d'autres régions. Les plans et propositions ayant trait à la coopération économique régionale

doivent se fonder sur les principes adoptés par la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, faute de quoi ils comporteraient un danger réel de fragmentation et risqueraient de provoquer la formation d'îlots de ségrégation dans le commerce mondial, ce qui aurait des incidences nuisibles sur la structure politique et économique future de la communauté internationale. La délégation indienne regrette les retards apportés à la mise en œuvre des recommandations de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et elle espère que les pays développés ne tarderont pas à prendre les mesures nécessaires dans ce domaine. Les commissions économiques régionales ont un rôle extrêmement important à jouer dans la préparation de la deuxième Conférence, et la délégation indienne a été très satisfaite des réponses positives données par les pays en voie de développement de l'Amérique latine et de l'Afrique à la proposition de l'Inde tendant à l'organisation d'une réunion des 77 pays en voie de développement, en vue de l'élaboration d'un programme commun d'action pouvant servir de base à un dialogue constructif entre pays développés et pays en voie de développement. Comme le Secrétaire général l'a souligné à la 1421^e séance, il importe de veiller à ce que le régionalisme ne dégénère pas en provincialisme.

22. Les progrès enregistrés en Asie, ainsi d'ailleurs que dans d'autres régions en voie de développement, ont été d'une lenteur décevante en dépit du très modeste objectif fixé pour la Décennie du développement. Le Secrétaire exécutif de la CEAE0 (1431^e séance) a particulièrement souligné la nécessité d'augmenter fortement la production agricole, sans quoi cet objectif ne sera pas atteint. L'aide économique venue de l'extérieur n'a pas encore atteint le niveau souhaité de 1 % du revenu national des pays développés ; à la vérité, elle semble plafonner et même avoir tendance à diminuer. Par contre, la charge du service de la dette a pris des proportions alarmantes dans les pays en voie de développement, au point d'absorber dans certains cas le quart des recettes d'exportation et la moitié des transferts bruts de capitaux en compte courant.

23. Un autre problème qui appelle une solution immédiate est l'évolution défavorable des termes de l'échange. A ce propos, le Secrétaire exécutif de la CEAE0 a fait mention des barrières douanières et autres des pays développés, qui affectent les exportations de produits de base et d'articles manufacturés simples en provenance des pays en voie de développement. Il est essentiel d'intensifier les échanges afin de constituer la base solide sans laquelle l'aide technique et financière fournie par les pays développés ne saurait porter ses fruits. Non seulement les barrières existantes doivent être levées, mais les préférences non discriminatoires en faveur des pays en voie de développement, sans condition de réciprocité, doivent faire partie intégrante de la politique commerciale des pays développés.

24. La décision de créer la Banque asiatique de développement a été un événement extrêmement important sur le plan de la coopération régionale en Asie. Le capital autorisé d'un milliard de dollars a été entièrement souscrit, et les formalités requises pour l'établissement de la Banque sont presque entièrement

accomplies. La coopération entre les pays d'Asie s'est poursuivie dans la mise en œuvre de projets très importants tels que celui de la Route d'Asie ou celui de l'aménagement du bassin inférieur du Mékong, dont l'exécution aura incontestablement des effets durables sur le développement du commerce et sur la réalisation d'une intégration plus poussée. Un autre événement important a été la Conférence asiatique sur l'industrialisation dont la proposition tendant à la transformation de la Conférence en organe permanent de la CEAE0 et à la création d'un Conseil asiatique de développement industriel a été par la suite adoptée par la Commission.

25. La délégation indienne a suivi avec beaucoup de sympathie et d'intérêt les progrès réalisés par la CEPAL et par la CEA.

26. Les commissions économiques régionales sont appelées à jouer un rôle capital dans le renforcement de la coopération, non seulement entre leurs membres, mais également entre pays appartenant à des régions différentes. Pour tirer de leur marasme actuel les régions déshéritées du monde, il est absolument indispensable de créer une atmosphère de compréhension et de renforcer la coopération entre pays développés et pays en voie de développement. La première moitié de la Décennie du développement s'est soldée par une grande déception : dans la région de la CEAE0, par exemple, le taux de croissance a été de 3,2 % pour les années 1960 à 1964, alors qu'il avait atteint 4,2 % au cours de la décennie précédente. Compte tenu de l'accroissement démographique, le taux de croissance par habitant a été insignifiant dans ces pays. Dans cette région, le faible taux de croissance de l'agriculture a été le principal facteur retardateur, car il a fallu plus de dix ans, et attendre l'année 1960/61, pour retrouver le niveau d'avant guerre de la production de denrées alimentaires par habitant. Depuis lors, le taux de croissance de l'agriculture est resté si faible par rapport à l'accroissement démographique que la production par habitant est retombée au niveau d'avant la guerre. Pour que l'on puisse atteindre les objectifs de la Décennie du développement, il faut intensifier fortement aussi bien le courant des échanges que celui de l'aide extérieure ; la délégation indienne espère qu'un esprit de collaboration et de solidarité marquera désormais les relations entre pays développés et pays en voie de développement.

27. Des conséquences économiques, sociales et politiques d'une portée incalculable s'ensuivraient si les vastes communautés d'Asie étaient abandonnées sans gouvernail sur un océan d'indifférence. Les peuples des continents en voie de développement ne veulent plus accepter la pauvreté, la misère, la détresse comme la volonté de Dieu. Dans le monde d'aujourd'hui, dont les dimensions se réduisent rapidement et où la science et la technique font des pas de géant, ils attendent une action résolue qui les tirera du marasme où ils se trouvent depuis des siècles. Rien ne sert de se plaindre. Ce qu'il faut c'est établir une association nouvelle et efficace entre nations développées et nations en voie de développement pour rebâtir la structure économique et sociale des pays pauvres. C'est là la seule voie qui peut conduire à la paix, à la prospérité et au progrès.

28. M. VIAUD (France) rappelle que la délégation française a insisté dans le passé sur l'importance du rôle qui incombe aux commissions économiques régionales en vue de la solution des problèmes à l'échelon régional. Chacune de ces commissions possède son individualité propre ; les problèmes auxquels elles s'attachent principalement diffèrent d'une région à l'autre et elles créent les organismes qui leur paraissent nécessaires dans chaque cas. Les secrétaires exécutifs ont exprimé dans leurs exposés les préoccupations de leurs régions respectives.

29. La CEE poursuit de nombreuses activités qui sont, d'une manière générale, constructives et propices à la coopération. Son rapport (E/4177) et ceux de ses organes subsidiaires donnent un tableau fort clair des tendances prédominantes et des questions qui retiennent spécialement l'attention de chacun d'eux. Le fait que les représentants de régimes économiques et sociaux différents se trouvent réunis dans ces organismes et peuvent y confronter leurs vues constitue un phénomène extrêmement encourageant à l'heure actuelle.

30. Le vingtième anniversaire de la CEE fournira l'occasion d'évaluer les travaux qu'elle a accomplis au cours des deux décennies écoulées. Bien que les problèmes à résoudre diffèrent d'une région à l'autre, la CEE s'est imposée comme un modèle dont les autres commissions régionales s'inspirent dans leurs efforts ; elle fournit un excellent exemple de ce qui peut être accompli et de la façon dont les problèmes de coopération régionale doivent être envisagés. La principale difficulté à laquelle s'est heurtée la Commission, créée à une époque où la région souffrait de pénurie, a été la nécessité de s'adapter aux changements de la situation en Europe, et il est permis d'affirmer qu'elle a su organiser ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires en tenant dûment compte de l'évolution enregistrée.

31. Le rapport annuel de la CEAE0 (E/4180 Rev.1 et Rev.1/Corr.2 et 3) mentionne deux conférences importantes tenues en 1965 — la Conférence asiatique sur l'industrialisation et la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie — qui témoignent de la volonté de la Commission d'orienter ses efforts vers une action constructive et concrète. C'est là une conception très saine, et il faut espérer que la Commission pourra poursuivre son œuvre dans cet esprit, en dépit des dangers qui menacent la paix et qui l'empêchent de jouer pleinement son rôle, en privant également certains de ses membres de la possibilité d'apporter leur entière contribution à ses travaux. La France a participé aux travaux de la CEAE0 en envoyant des experts dans la région ; elle a, par exemple, accordé une aide pour l'étude des problèmes fluviaux et elle se propose d'organiser des missions d'experts de courte durée en vue de l'étude des problèmes portuaires. La France enverra également des experts chargés de participer à la mise en œuvre du projet de la Route d'Asie ainsi qu'aux travaux du groupe consultatif appelé à aider le Comité pour la coordination de la prospection au large des côtes d'Asie ; des experts français prêteront aussi leur concours aux travaux du groupe consultatif chargé d'aider le Comité de l'industrie et des ressources naturelles, ainsi qu'à ceux du groupe consultatif en

matière de ressources hydrauliques qui doit être créé prochainement. Le représentant de la France a noté le grand soin que le secrétariat de la CEAE0 prend pour recruter les experts les plus compétents en vue de l'exécution de ses différents projets ; il est, toutefois, difficile de réunir de tels experts si ce n'est pour de brèves périodes. Les groupes consultatifs ne pourront donc être réellement efficaces que s'ils ne sont pas constitués en groupes permanents. La délégation française a suggéré, lors de la vingt-deuxième session de la CEAE0, de créer un bureau consultatif pour la Route d'Asie, analogue au Bureau consultatif du Comité du Mékong.

32. La délégation française estime que le travail effectué par la CEPAL est extrêmement important. La France collabore régulièrement et étroitement aux réunions des divers organismes de cette Commission et elle a également envoyé des experts. Elle a, en particulier, envoyé un économiste à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale. La délégation française attend avec intérêt les résultats des travaux de l'Institut, étant donné tout particulièrement que la création du Centre latino-américain des projections économiques posera le problème de la coordination des travaux de ces deux organismes ; une coopération étroite devra s'instituer entre eux. La France a participé également au Colloque sur le développement industriel en Amérique latine, ainsi qu'à la Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification qui s'est tenue à Buenos Aires en juin 1966.

33. Les travaux préparatoires entrepris par la CEPAL en vue des réunions des ministres des affaires étrangères relatives à l'Association latino-américaine de libre-échange revêtent une très grande importance et ils ont eu pour effet de donner un nouvel essor aux efforts d'intégration économique dans cette région.

34. Les activités de la CEA sont multiples et variées, et elle a accompli des progrès considérables. En ce qui concerne les mesures constructives destinées à promouvoir la coopération sous-régionale, c'est dans le secteur industriel qu'elles ont le plus de chances de réussir ; une préparation minutieuse s'impose toutefois. Dans ce domaine, la France s'est efforcée de donner toute l'assistance qui lui a été demandée en fournissant de la documentation et en préparant des études sur le caoutchouc en Afrique de l'Ouest, sur l'industrie de la construction de logements et sur l'implantation des fabriques et des usines.

35. Il ressort clairement des exposés des secrétaires exécutifs qu'ils considèrent les commissions économiques régionales comme des organismes chargés d'effectuer des recherches et de fournir des informations, en premier lieu pour les pays de la région, et ensuite pour les autres Etats Membres. Les études effectuées par ces commissions concernant la situation économique de leur région, son évolution récente et ses perspectives les habilitent tout particulièrement à expliquer les besoins de leurs régions à d'autres pays. Leurs études annuelles présentent par conséquent un très grand intérêt pour l'étude de l'économie mondiale, et il conviendrait de leur donner une large publicité. De plus,

elles pourraient être mises à profit dans l'élaboration de l'*Etude sur l'économie mondiale*, et même constituer une partie de cette *Etude*, ce qui réduirait le travail de préparation effectué au Siège. Les instituts régionaux de planification et de développement économiques pourraient également fournir des informations utiles pour l'*Etude*, ce qui permettrait d'éviter de doubles emplois et le manque de concordance.

36. Les quatre secrétaires exécutifs considèrent les commissions économiques régionales comme des organismes de coopération économique à l'échelon régional, dont la tâche principale consiste à étudier et à résoudre les problèmes d'intégration économique. C'est pourquoi ils insistent sur les problèmes du commerce et des exportations, de l'industrialisation et des communications. Le représentant de la France note qu'à l'exception du Secrétaire exécutif de la CEA, ils ont fait une place moins grande aux problèmes agricoles. Il est convaincu, quant à lui, que l'industrialisation dépend en grande partie de l'existence d'une agriculture suffisamment développée. Ces deux secteurs doivent aller de pair. Il aurait aussi aimé trouver des indications plus abondantes concernant le très grave problème de la formation du personnel, qui se pose dans toutes les régions, et il espère que les commissions économiques régionales étudieront désormais de façon plus détaillée ce problème de portée générale.

37. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement attache une grande importance aux travaux des commissions économiques régionales qui favorisent le développement économique, resserrent la coopération économique régionale et encouragent les échanges à l'intérieur des régions. Aussi a-t-il été heureux d'apprendre les progrès impressionnants qu'elles ont enregistrés pendant l'année écoulée.

38. La CEAE0, ces dernières années, a réussi à élaborer des programmes d'action pour s'attaquer aux nombreux problèmes qui se posent dans la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Les progrès de la CEA sont tout aussi frappants, car, après avoir été au début un organe d'étude et de discussion, elle en est venue rapidement à assumer la direction du développement en Afrique. Les réalisations de la CEPAL, notamment en ce qui concerne le commerce et le mouvement d'intégration économique de l'Amérique latine, sont bien connues. Celles de la CEE ne sont pas moins remarquables. Ses travaux dans divers domaines tels que la réglementation du commerce, les transports intérieurs, les normes agricoles, les ressources énergétiques, l'acier et le bois, ainsi que ses études des modèles économiques et du rôle qu'ils jouent dans le processus d'élaboration des décisions gouvernementales, sont dignes de tous les éloges. Il faut porter au crédit des trois commissions qui s'occupent des grandes régions en voie de développement du monde, à savoir la CEA, la CEAE0 et la CEPAL, de nouveaux résultats importants. Chacune a reconnu le rôle primordial de la planification économique et a créé son propre institut de formation. Toutes trois ont compris qu'il fallait mobiliser des capitaux pour répondre aux besoins financiers du développement et ont ainsi préparé la voie aux banques régionales de

développement. Celles-ci présentent une très grande importance et contribueront énormément au développement de leurs régions respectives. La Banque inter-américaine de développement a déjà un remarquable état de services.

39. De nouveaux projets communs de mise en valeur des ressources hydrauliques sont entrepris en Afrique et en Asie, et des études sur les ressources hydrauliques sont également effectuées en Europe. L'industrialisation est un autre domaine où, pendant l'année écoulée, la CEA, la CEAE0 et la CEPAL ont examiné à fond les problèmes de leur région. La CEA, en abordant à l'échelon sous-régional les questions relatives au développement du continent africain fait une œuvre essentielle qui mérite un appui sans réserve et qui permettra de faire mieux comprendre les problèmes qui se posent dans cette partie du monde. Il faut espérer que la prochaine phase du programme de la CEA en matière de développement industriel, qui consiste à trouver des possibilités d'investissements pour les investisseurs et inversement, se déroulera aussi rapidement que possible. Dans le domaine des transports, chacune des trois commissions a fait de très grands progrès. On reconnaît de plus en plus l'importance fondamentale que présente pour le développement économique l'existence d'un réseau étendu de moyens de transport.

40. Toutefois, en ce qui concerne l'agriculture, pourtant si essentielle à la croissance économique des pays en voie de développement, M. Roosevelt s'inquiète quelque peu de voir que les programmes des trois commissions ne progressent pas aussi rapidement que ceux qui ont trait à l'industrialisation et aux transports. Le Gouvernement des Etats-Unis a appuyé avec enthousiasme les dispositions prises par la FAO pour aider les commissions économiques régionales à favoriser, conformément à leur mandat, le développement économique grâce à des divisions mixtes de l'agriculture, et la délégation des Etats-Unis souhaiterait être absolument certaine que ces divisions apportent une contribution réelle et suffisante aux travaux des trois commissions.

41. Passant aux activités de chacune des commissions économiques régionales, M. Roosevelt déclare qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur les réalisations de la CEPAL, car les résultats qu'elle a obtenus dans le domaine du commerce sont suffisamment connus. Les efforts qu'elle a déployés avec succès pour faire progresser l'intégration économique en Amérique latine constituent un excellent exemple, et il faut espérer que les autres commissions sauront s'inspirer de l'expérience de la CEPAL dans leurs plans en vue de promouvoir la coopération économique régionale. Depuis des années, la CEPAL s'est acquis une solide réputation pour l'excellente qualité de ses études économiques, et celles de l'année écoulée n'ont rien à envier aux précédentes. L'Institut latino-américain de planification économique et sociale vient de terminer avec succès une nouvelle année d'activité. Il veille à ce que l'assistance technique accordée aux divers pays en matière de planification soit convenablement coordonnée avec les travaux des institutions internationales compétentes, et il effectue des recherches sur les aspects sociaux du développement économique; ce sont là deux activités extrêmement

importantes. M. Roosevelt est heureux de voir que l'on se préoccupe de plus en plus des aspects sociaux du développement, car c'est là un domaine qui exige une attention accrue de la part de chacune des trois commissions dans les régions du monde en voie de développement.

42. La délégation des Etats-Unis a été particulièrement impressionnée par les réalisations de la CEAEO en 1965. La création de la Banque asiatique de développement fait date dans l'histoire de la coopération pratique entre pays développés et pays en voie de développement. Le Gouvernement des Etats-Unis a souscrit au capital social de la Banque. La décision d'entreprendre la construction du barrage de la Nam-Ngum marque un autre progrès important en matière de développement régional, et les Etats-Unis ont également versé une contribution pour la réalisation de cette entreprise. Il convient de remarquer que, malgré la situation troublée qui existe dans cette région, le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong a pu poursuivre sa tâche sans interruption. Le Gouvernement des Etats-Unis continuera à accorder toute l'assistance possible à ce projet. La Conférence asiatique sur l'industrialisation a été importante non seulement en raison des travaux préparatoires très approfondis faits par le secrétariat de la CEAEO, mais également en raison des nombreuses décisions et recommandations de grande portée qui y ont été prises. La délégation des Etats-Unis attend avec intérêt la première session du Conseil asiatique du développement industriel, ainsi que la création de son groupe consultatif. Parmi les autres programmes prioritaires de la Commission figure le projet de la Route d'Asie. A sa première réunion, le Comité de coordination pour la Route d'Asie a recommandé notamment que l'on obtienne une aide extérieure pour la réalisation de ce projet. Un certain nombre de pays de la région ont adressé au PNUD une demande commune d'aide financière pour la création et le fonctionnement de services régionaux de recherches et de formation en ce domaine. Le Gouvernement des Etats-Unis s'est déclaré prêt à aider à la mise en œuvre de cet important programme.

43. Passant à la CEA, M. Roosevelt dit que tout le monde a été impressionné par la rapidité avec laquelle cette Commission a assumé un rôle de premier plan dans les efforts faits pour encourager le développement économique de l'Afrique. Le Gouvernement des Etats-Unis a suivi de très près les progrès de la CEA en matière de coordination industrielle et de coopération économique sous-régionale. Il se félicite de la création d'une communauté économique de l'Afrique de l'Est et espère pouvoir coopérer avec elle au même titre qu'avec d'autres institutions régionales du continent africain. Le Président des Etats-Unis a exprimé le désir de son gouvernement de collaborer avec les diverses institutions régionales et a désigné, à cet effet, un groupe restreint placé sous la direction de l'Ambassadeur Korry, qui a pour tâche de recommander des projets et des domaines d'action précis.

44. A sa septième session, la CEA a décidé d'avoir des sessions plénières biennales au lieu de sessions annuelles et de remplacer ses comités permanents par des groupes

de travail. La Commission aura l'occasion de faire le bilan de cette expérience l'année prochaine, et la délégation des Etats-Unis sera heureuse de connaître les résultats de cette évaluation.

45. La CEA devrait s'occuper en priorité de la création d'un bon système régional de transports. En effet, un système de transports et de communications suffisant constitue l'une des conditions préalables essentielles du développement économique ; aussi faut-il espérer que la CEA pourra prendre l'initiative d'une action coordonnée dans ce domaine.

46. Le rapport sur la vingt et unième session de la CEE témoigne des résultats remarquables que cette Commission a obtenus dans toute une variété de domaines et montre comment elle a su classer, dans son programme de travail, les divers projets selon un ordre de priorité minutieusement et judicieusement établi. Le Gouvernement des Etats-Unis a été frappé par la haute qualité technique des études de la CEE et par l'utilité des discussions qui se déroulent au cours des réunions de ses organes subsidiaires, lesquelles ont suscité des travaux fructueux sous ses auspices.

47. Le Gouvernement des Etats-Unis se félicite de la définition précise que la Commission, dans sa résolution 6 (XXI), donne de ses activités en relation avec l'UNCTAD, et il attache une importance toute spéciale aux fonctions de coordination du Conseil en ce qui concerne le concours que la CEE pourrait prêter à l'UNCTAD pour la mise en œuvre de son programme de travail.

48. Il est regrettable qu'à sa dernière session, la CEE n'ait pu trouver une formule qui permette au Groupe spécial pour l'étude des problèmes du commerce entre l'Est et l'Ouest de reprendre ses travaux si utiles. Le Gouvernement des Etats-Unis espère néanmoins que la Commission pourra poursuivre son action en vue de faciliter les échanges entre les pays à économie de marché et les pays à économie planifiée.

49. Le Gouvernement des Etats-Unis, ayant lui-même entrepris de grands programmes en matière de lutte contre la pollution de l'air et de l'eau et d'utilisation des ressources hydrauliques, a été heureux de voir que la Commission, à sa dernière session, avait inscrit à son programme de travail des études sur ces questions.

50. Les rapports des quatre commissions relatent de façon sobre et méthodique les progrès importants de ces commissions et leur précieuse contribution aux travaux du système des Nations Unies. Il n'y a pas lieu, bien entendu, de céder à un sentiment exagéré de satisfaction ; il faut, au contraire, que le Conseil, animé d'une ferme détermination, use de tous ses pouvoirs pour renforcer au maximum le rôle que peuvent jouer ces commissions. Si elles venaient à disparaître, on perdrait une arme irremplaçable pour combattre les fléaux que l'humanité tout entière cherche à faire disparaître à tout jamais.

51. M. KADLEC (Tchécoslovaquie) dit que les exposés des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales ont confirmé l'impression retirée par la délégation tchécoslovaque de la lecture des rapports eux-mêmes, à savoir que les activités des commissions

se sont grandement développées au cours des dernières années et englobent actuellement, en fait, tous les problèmes de développement des diverses régions. Il convient d'y voir un succès des efforts entrepris en vue d'une décentralisation des activités économiques et sociales de l'ONU. Toutes les commissions économiques régionales font de leur mieux pour trouver des solutions aux graves problèmes économiques qui se posent dans leurs régions respectives, et il est permis de penser qu'elles y parviendront, car elles sont le mieux placées pour connaître les besoins et les ressources de ces régions.

52. Le Conseil a déjà eu l'occasion de constater à quel point il est difficile et compliqué de faire passer les principes généraux dans la réalité économique. Les commissions économiques régionales sont les organismes les mieux qualifiés pour entreprendre cette tâche. Néanmoins, leurs activités ne se bornent pas et ne peuvent pas se borner à appliquer les principes proclamés par les organes suprêmes des Nations Unies; elles doivent vivre leur vie propre et trouver des solutions aux problèmes de leurs régions respectives en tenant compte des particularités locales. Les rapports entre les principaux organes des Nations Unies et les commissions économiques régionales découlent de la corrélation existant entre eux. L'expérience propre à chacune des commissions économiques régionales peut permettre au Conseil de tirer des conclusions générales valables et celles-ci peuvent à leur tour être mises en pratique par les commissions. A titre d'exemple de ces rapports d'interdépendance, on peut citer la préparation du Colloque international sur le développement industriel à laquelle chacune des commissions économiques régionales a apporté une contribution fondée sur sa propre expérience et sa connaissance des besoins particuliers et des ressources de sa région. Le représentant de la Tchécoslovaquie ne doute pas que les conclusions du Colloque seront étudiées de façon approfondie pour être ensuite mises en pratique dans les diverses régions.

53. La délégation tchécoslovaque a l'impression que l'expérience et les connaissances pratiques des commissions économiques régionales n'ont pas été suffisamment mises à profit par les organismes des Nations Unies, par les institutions spécialisées, par l'AIEA et par les organismes de création récente tels que l'UNCTAD; une coopération plus étroite entre ces divers organismes et institutions s'impose par conséquent.

54. Le rapport de la CEAEO témoigne de l'ampleur des problèmes dont cette commission est appelée à s'occuper. Il convient d'attacher une importance particulière au fait que les pays d'Asie ont compris que la dispersion actuelle des efforts en matière de planification industrielle et de création et d'utilisation d'institutions scientifiques et autres implique un gaspillage de ressources et d'énergie, et il faut se féliciter de ce que les pays de la région envisagent actuellement de créer des institutions communes. La délégation tchécoslovaque attend beaucoup du Conseil asiatique du développement industriel, de la Foire internationale d'Asie et d'autres institutions régionales telles que la Conférence des planificateurs économiques d'Asie, le Centre régional des commissions et de la programmation économiques, ainsi que de l'institut asiatique de formation et de

recherche statistique et de l'institut régional du pétrole dont la création est envisagée. La nouvelle Banque asiatique de développement justifie aussi de grands espoirs.

55. En ce qui concerne les activités de la CEA, la délégation tchécoslovaque juge particulièrement intéressants les efforts entrepris par celle-ci en vue de faciliter la coopération entre les pays africains. Elle ne peut qu'admirer l'enthousiasme et peut-être aussi l'impatience avec lesquels cette Commission, qui est la plus récente des institutions régionales des Nations Unies, s'est efforcée d'établir les conditions nécessaires pour le développement et la coopération mutuelle. La création de groupes de travail et la promotion de la coopération économique sur une base sous-régionale sont une preuve des efforts entrepris en vue d'appliquer de nouvelles méthodes de travail, principalement dans le domaine de l'industrie.

56. En prenant connaissance du rapport de la CEPAL (E/4181), la délégation tchécoslovaque a été particulièrement intéressée par les efforts récemment consacrés dans cette région à la planification économique et sociale, ainsi qu'aux aspects essentiels du développement économique, et par la volonté de résoudre le problème de la croissance économique des pays de l'Amérique latine en recourant à l'assistance mutuelle en vue de l'expansion des relations économiques et commerciales avec des pays situés en dehors de cette région.

57. C'est également dans le souci d'améliorer la compréhension et la coopération dans les relations internationales que la délégation tchécoslovaque a examiné le problème de la coopération économique au sein de la CEE, dont la Tchécoslovaquie fait partie. Les vues du Gouvernement tchécoslovaque concernant les possibilités qui s'offrent dans ce domaine ont été portées à l'attention de la Commission au cours de sa vingtième session sous forme d'un mémorandum, qui a inspiré ensuite un certain nombre de projets concrets au cours de la vingt et unième session. La délégation tchécoslovaque est d'avis que la CEE est un instrument précieux de la coopération économique en Europe et qu'étant le seul organisme européen qui groupe des Etats possédant des régimes sociaux et économiques différents, elle est en mesure de jouer un rôle positif. Les efforts du Secrétaire exécutif et du secrétariat ont abouti à des résultats concrets. Toutefois, et pour être objectif, le représentant de la Tchécoslovaquie ne peut pas passer sous silence le fait que certains membres de la CEE introduisent dans ses activités des éléments perturbateurs et retardateurs, avec le désir, semble-t-il, d'entraver la coopération européenne. Mais la plupart des Etats membres, fort heureusement, font preuve d'une volonté réelle de frayer la voie à une coopération économique plus large. La délégation tchécoslovaque est convaincue qu'un développement efficace et harmonieux permettra à l'Europe d'être un partenaire plus utile encore dans les relations interrégionales et d'intensifier davantage encore son aide aux pays situés en dehors de la région.

58. Une véritable coopération ne peut pas être réalisée en Europe sans la participation de tous les pays du continent. De ce point de vue, il est regrettable que la République démocratique allemande, Etat qui entretient des

relations avec des partenaires économiquement très actifs en Europe, soit privée du droit de faire partie de la Commission pour des motifs d'ordre politique. Le représentant de la Tchécoslovaquie est persuadé que le sens des réalités l'emportera finalement, comme dans des cas antérieurs analogues, sur les spéculations politiques et que la République démocratique allemande occupera la place qui lui revient de droit au sein de la CEE.

59. Le vingtième anniversaire de la CEE offrira en 1967 l'occasion de faire le point des résultats obtenus par la Commission dans ses efforts tendant à encourager davantage encore la coopération économique et à favoriser, par des initiatives nouvelles, une plus large expansion de ses activités. La délégation tchécoslovaque approuve la décision de la CEE de tenir une séance spéciale commémorative à laquelle elle espère que les gouvernements seront représentés à l'échelon ministériel.

60. M. WURTH (Luxembourg) rappelle qu'à sa quatorzième session, le Comité pour le développement du commerce de la CEE a étudié la question de la coopération avec l'UNCTAD. La façon dont le Comité a abordé cette question a été positive et la résolution qu'il a adoptée (voir E/4177, par. 183) esquisse un plan d'action cohérent. M. Wurth espère qu'il en résultera une coopération plus étroite entre les membres de la Commission en vue de faire progresser les travaux de l'UNCTAD pour le plus grand bien des pays en voie de développement et pour une plus grande compréhension entre les membres de la Commission eux-mêmes.

61. La coopération à l'intérieur de la CEE n'a pas donné les résultats que les efforts déployés pouvaient laisser escompter. Toutefois, il est encourageant que la Commission ait adopté sa résolution 1 (XXI) qui souligne l'importance de la coopération des pays européens dans tous les domaines. M. Wurth espère que les travaux du Groupe spécial pour l'étude des problèmes du commerce entre l'Est et l'Ouest se poursuivront, car il est convaincu que cet organe peut faire beaucoup pour réduire les obstacles actuels au commerce entre l'Est et l'Ouest. La coopération entre les membres de la Commission a été moins effective au sein du Comité pour le développement du commerce que dans les autres organes subsidiaires de la Commission qui réalisent un travail important dans des domaines tels que l'agriculture, les transports, l'acier et le gaz. Dans l'ensemble, le rapport de la CEE ouvre des perspectives encourageantes pour l'avenir, lesquelles ne manqueront pas d'être confirmées à la prochaine session de la Commission. L'organisation d'une séance à l'échelon ministériel, à l'occasion du vingtième anniversaire de la CEE, donnera une nouvelle impulsion à la Commission.

62. La CEA continue à intensifier ses activités dans tous les domaines. La création de divers groupes de travail, et notamment d'un groupe de travail de l'intégration économique chargé de coordonner leurs activités, devrait stimuler les efforts de la Commission. Les travaux consacrés à la mise en valeur des ressources naturelles et l'élaboration d'une politique régionale des transports revêtent une importance particulière. Sur ce dernier point, la délégation du Luxembourg attire

l'attention du Conseil sur les études que plusieurs équipes des pays de la Communauté économique européenne effectuent actuellement ou vont effectuer au sujet des différentes sous-régions du continent africain. M. Wurth mentionne en outre l'assistance technique et financière que la Communauté économique européenne et, en particulier, le Fonds européen de développement fournissent dans les différents secteurs du développement en Afrique, notamment dans les domaines de l'enseignement, du commerce, de l'infrastructure et de l'industrialisation.

63. La délégation luxembourgeoise se félicite de constater que la CEAEO oriente aussi de plus en plus ses efforts vers une action efficace et pratique pour le développement des pays de cette région. Elle se félicite tout particulièrement de la création de la Banque asiatique de développement et des mesures successives prises pour mettre en œuvre le projet d'aménagement du bassin inférieur du Mékong. Le fait que l'on désigne parfois la Commission sous le nom de « parlement économique de l'Asie » illustre son action de manière significative. On insiste beaucoup actuellement sur l'amélioration de la production agricole. En effet, en même temps qu'elle accorde à juste titre une importance croissante à l'industrialisation, la Commission fait porter ses efforts sur le secteur agricole, ce qui est du plus grand intérêt pour une région à forte densité démographique.

64. Quant aux activités de la CEPAL, la délégation du Luxembourg se félicite de l'esprit pratique qui les inspire. Les études que la CEPAL entreprend, sa participation aux projets d'assistance technique et ses travaux préparatoires en vue de telle ou telle conférence jouissent d'une légitime réputation, mais M. Wurth apprécie particulièrement qu'une large place soit faite dans les activités de la CEPAL à la coopération économique et même à l'intégration économique de l'Amérique latine. Les travaux du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale sont très fructueux, et cette région fait preuve d'un dynamisme qui permet d'espérer que l'Association latino-américaine de libre-échange sera bientôt en mesure de résoudre les problèmes que pose la coopération régionale.

65. Le Luxembourg, étant un pays qui n'aurait jamais pu prospérer s'il était resté isolé, a acquis une longue et utile expérience en matière d'unions économiques, d'abord bilatérales, puis multilatérales. La coopération économique est indispensable si l'on veut réaliser ou maintenir le bien-être matériel des populations. Aussi les pays doivent-ils même aller jusqu'à sacrifier une partie de leur souveraineté si besoin est, mais ce genre de sacrifice porte en lui sa propre récompense.

66. M. VARELA (Panama) partage la préoccupation des représentants de la France et des Etats-Unis quant au peu d'intérêt que les pays en voie de développement, dans leur souci d'accélérer leur industrialisation, manifestent à l'égard de la nécessité d'améliorer leur production agricole. Par expérience personnelle, il sait qu'il convient de consacrer beaucoup plus d'attention à l'amélioration de cette production, notamment dans les pays en voie de développement, où l'agriculture constitue le gagne-pain de la majorité de la population. Le

diagramme du revenu national brut de bien des pays peut être représenté par une pyramide ayant l'agriculture pour base. A mesure que le revenu national brut augmente, la base de la pyramide ne se rétrécit pas, mais son sommet s'élève de plus en plus. Pour rétablir l'équilibre, il faut accroître la production agricole, prévoir des entrepôts pour les produits agricoles et s'efforcer de trouver des débouchés pour ces produits.

67. A la 1422^e séance, le représentant des Etats-Unis a donné de la situation alimentaire probable en 1985 une image qui devrait inciter les pays à intensifier leur activité dans le secteur agricole, non pas au détriment, mais en complément de leur industrialisation. La plupart des pays en voie de développement fondent leur programme d'industrialisation sur l'industrie lourde. Or, le marché de l'industrie lourde est ouvert à la concurrence et les pays en voie de développement seront désavantagés vis-à-vis des pays fortement industrialisés. M. Varela partage l'opinion du représentant de la France, selon lequel, s'il n'est pas procédé à une amélioration dans le secteur agricole des pays en voie de développement, la population rurale se déplacera vers les villes, créant ainsi un problème d'ordre social. C'est pourquoi les commissions économiques régionales doivent constamment tenir compte des besoins économiques et sociaux des populations paysannes et rurales des pays de leur région.

68. M. TERVER (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que la FAO collabore et entend collaborer de plus en plus étroitement avec

les commissions économiques régionales. Cette coopération présente un caractère fort complexe et se situe sur deux plans : à l'échelon national, la FAO coopère avec certains pays pour le développement agricole en tant que tel, car c'est là l'une de ses tâches majeures ; à l'échelon régional, elle coopère avec les comités des commissions économiques régionales, parce que le développement agricole doit être intégré au développement économique. Des comités mixtes ont été créés pour s'attaquer aux problèmes posés par le développement de l'agriculture et ils exécutent les programmes élaborés en commun. Leurs programmes ne sont pas très ambitieux et il serait peut-être utile d'en étendre la portée et d'en intensifier les activités.

69. Les Etats membres des commissions économiques régionales tendent à considérer ces commissions comme leur bien propre et ils s'attendent à les voir résoudre tous leurs problèmes. Dans les cas où ces problèmes relèvent de la compétence de la FAO, il est souhaitable que les commissions en informent la FAO. La CEA a décidé de renforcer la coopération avec la FAO, et la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture, qui a été créée, se révèle efficace. En outre, la Conférence de la FAO a créé un comité chargé d'étudier notamment la question des relations de la FAO avec les commissions économiques régionales. Ce comité ne manquera pas de faire des propositions en vue d'améliorer la coopération, et le Directeur général fera tout en son pouvoir pour leur donner effet.

La séance est levée à 17 h 30.